

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avance.

Vol. VIII.

No. 43.

Prix du numéro, 7 centins. — Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 25 OCTOBRE 1877

Décisions judiciaires concernant les journaux

10. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau-de-poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

20. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau-de-poste.

30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau-de-poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

AVIS

A NOS ABONNÉS DE MONTRÉAL.

Notre agent, M. H. T. Déchéne, a commencé la visite de nos abonnés à domicile, afin de collecter ce qui nous est dû pour l'abonnement du semestre courant et pour arrérages. Nous prions nos amis de se tenir prêts, et de mettre de côté la somme que chacun nous doit, afin de s'éviter à eux-mêmes le désagrément d'être dérangés plusieurs fois pour une si petite affaire, et d'épargner à notre agent des voyages réitérés.

SOMMAIRE

L'hon. Wilfrid Laurier, par L. O. David. — La France, par A. Gélinais. — L'Institut-Canadien d'Ottawa, par A. Gélinais. — Un nouveau poème. — Nos gravures : Fin d'octobre. — Les biographies de M. L. O. David en France. — La santé du Pape. — Deux documents importants. — Le roi Amédée. — Recettes utiles. — Les prisons de Paris sous la Commune (suite). — Gazette des tribunaux : Un condamné à mort de seize ans. — Mélanges. — Variétés. — Poésie : Son petit nom, par Benjamin Sulte. — Une fille laide (suite). — Faits divers. — Choses et autres. — Revue de la semaine. — Ça et là. — Nécrologie : M. J. A. Normand. — Prix du marché de détail de Montréal. — Le jeu de dames. — Les échecs.

GRAVURES : L'hon. Wilfrid Laurier, ministre du Revenu de l'Intérieur ; La baie de Quinté vue de la montagne ; Salon de 1877 ; Fin d'octobre ; Les événements d'Orient ; Vue d'Osmân-Bazar, au pied des petits Balkans ; La gorge d'Eski-Djouma, dans les petits Balkans ; Vue d'Eski-Djouma, dans les petits Balkans.

L'HON. WILFRID LAURIER

Nous publions, sans la modifier, l'appréciation que M. L. O. David faisait de M. Laurier en 1874.

Grand, mince et maigre ; figure pâle et malade, cheveux châtain, abondants et à demi bouclés ; physionomie douce et sérieuse qu'un air de mélancolie rend sympathique ; manières simples, délicates et réservées qui commandent le respect ; voix douce et sonore.

Caractère élevé, paisible, franc et indépendant, nature d'élite portée vers le beau et le bien, aimant la justice et la vérité.

Esprit droit, large et lumineux, jugement sain, imagination brillante, mémoire excellente.

L'orateur parlementaire le plus remarquable que possède à l'heure qu'il est le Bas-Canada. D'autres peuvent avoir une éloquence plus brillante, plus imagée et plus entraînée ; il n'a ni la voix, ni le geste, ni la passion du tribun : son tempérament comme sa nature se refusent à ces mouvements impétueux, à ces inspirations énergiques qu'on remarque chez certains hommes. Il n'a pas l'énergie de Fréchet, la chaleur de Chapleau et la parole ner-

veuse et fletrie de Chauveau, mais il a, plus que tous nos orateurs distingués, le ton, la méthode, l'élevation d'idées, la justesse de raisonnement, la pureté de diction et l'élégance de langage qui constituent l'orateur parlementaire.

On compare souvent l'éloquence au torrent qui se précipite avec fracas, ou au gouffrement du ruisseau qui coule à travers des prés fleuris. La parole de M. Laurier ne ressemble ni à l'un ni à l'autre ; on pourrait plutôt la comparer aux eaux pures et limpides des grands fleuves qui arrosent notre pays.

L'équilibre des facultés intellectuelles de M. Laurier produit chez lui cette parole mesurée qui le distingue et sied au parlement. Son éloquence vient plutôt de l'esprit que du cœur ; sa raison ne se laisse jamais égarer par l'imagination ou la sensibilité. Aussi, rarement il touchera les cœurs, mais il convaincra les esprits, et sera l'orateur favori d'un auditoire instruit.

Laurier a l'esprit philosophique nécessaire à l'orateur ; il ne parle pas une heure sur une virgule comme certains avocats, et ne se perd pas dans les nuages à la façon des poètes ; non, d'un coup d'œil il embrasse tous les côtés d'une question, y découvre le principe dominant et en tire une suite de raisonnements qui s'enchaînent d'arguments serrés dont il tempère la sécheresse par des pensées nobles, des réflexions saisissantes. Toujours maître de sa pensée, il ne dit que ce qu'il veut, et il le dit sans effort d'esprit, de voix ou de geste, sans jamais hésiter. Sa parole est si simple, sa naturelle, son débit si facile, ses pensées si vraies, qu'il semble qu'on pourrait tous en faire autant. C'est précisément le mérite des grands orateurs, de M. Thiers, par exemple, de paraître dire ce que tout le monde croit avoir déjà dit ou pensé.

On n'arrive pas à cette perfection sans étude ; traiter des questions difficiles, de manière à les faire comprendre de tout le monde, demande une lucidité et une pénétration d'esprit que peu d'hommes possèdent, et une grande puissance de raisonnement.

M. Laurier a l'avantage d'être né orateur, mais il a le mérite d'avoir cultivé ce don magnifique de la nature, et de l'avoir respecté, d'avoir compris que l'orateur doit être un honnête homme, un homme de bien.

On s'aperçoit, en l'écoutant, que la parole chez lui est l'écho d'un esprit droit et d'un cœur bien fait. Et cette impression qu'il produit sur son auditoire constitue la plus grande et la meilleure partie de sa force et de son mérite.

M. Laurier est né le 20 novembre 1841, à Saint-Lin, paroisse paisible et modeste qui pensait peu, alors surtout, à produire des orateurs et des hommes d'Etat. Il est fils de M. Carolus Laurier, arpenteur. Il entra au collège de l'Assomption en 1854, et y manifesta de bonne heure ses aptitudes littéraires et oratoires. C'était l'orateur populaire du collège, et le rédacteur des adresses de circonstance.

Laurier était un bon élève, sérieux et bienveillant, estimé des ses maîtres et de ses camarades, et remarquable dès ce temps-là par cette politesse et cette délicatesse qui le caractérisent. Il obéissait généralement au règlement, mais se fit punir quelques fois pour être allé sans permission entendre plaider à la Cour du village ou écouter des orateurs politiques. Sa vocation s'affirmait en dépit du règlement.

Ses études finies, il vint à Montréal étudier le droit sous M. Rodolphe Laflamme, député de Jacques-Cartier. Sa vie d'étudiant ne fut pas orageuse et dissipée comme celle de beaucoup de jeunes gens, qui s'imaginent qu'une fois sortis du collège, il ne leur reste plus rien à apprendre.

Il fut admis au barreau en 1864, et pratiqua deux ans à Montréal. C'était le temps où tout le monde se mettait avocat, où le talent ne suffisait pas pour faire son chemin rapidement. Laurier, d'ailleurs, commença bientôt à sentir les atteintes de la maladie qui inspira pendant longtemps des craintes à ses amis. Ces raisons l'engagèrent à quitter la ville en 1866 pour aller s'établir à Arthabaska et prendre la rédaction du *Défricheur* à la place M. J.-Bte. Eric Dorion, l'Enfant-terrible, qui venait de mourir.

Le *Défricheur* cessait de paraître quelques mois après, et Laurier avait le bon esprit de se livrer exclusivement à sa profession. Il se fit, en peu de temps, une réputation d'avocat qui lui donna de l'argent, et s'acquit une popularité qui le faisait élire pour la Chambre locale, en 1871, par une majorité de mille voix, contre M. Hemming.

On se rappelle l'effet que produisit sa parole en Chambre, et les applaudissements qu'elle souleva même parmi ses adversaires. On couvrit de fleurs les débuts du jeune orateur, et on salua de tous côtés cette étoile naissante.

Aux dernières élections générales pour la Chambre fédérale, il s'est présenté contre M. Tessier, et a réussi à se faire élire.

Appelé à seconder l'adresse en réponse au discours du Trône, il se plaça du premier coup au premier rang des orateurs du parlement fédéral. Il a peut-être trop cédé, en cette circonstance, au désir de plaire à la majorité de la Chambre, en exprimant des idées qui ne s'accordent pas tout à fait avec l'opinion qu'il a souvent exprimée en faveur de l'indépendance.

Les députés anglais n'eurent qu'une voix pour louer le talent de M. Laurier, mais ils furent bien plus étonnés quand ils l'entendirent prononcer en anglais son magnifique discours contre l'expulsion de Riel. M. Laurier a déployé avec éclat, dans ce discours, la justesse de raisonnement, la puissance de dialectique et toutes ces éminentes qualités oratoires que nous avons signalées.

M. Laurier parle l'anglais aussi facilement que le français ; c'est un avantage précieux destiné à lui donner une influence considérable dans une Chambre presque toute anglaise.

Laurier est donc l'un des hommes les plus remarquables que l'avenir nous réserve. Espérons qu'il ne trompera pas les espérances patriotiques que ses débuts éclatants ont fait naître.

L. O. DAVID.

LA FRANCE

Le grave événement qui vient de s'accomplir en France est l'objet de l'attention du monde entier. Comme nos lecteurs le savent déjà, le gouvernement du maréchal MacMahon est battu. Les élections lui ont été défavorables. L'opposition l'emporte par une majorité de plus de 100 voix dans la Chambre. Le parti régnant sans doute a gagné un certain nombre de

sièges, la force de la Gauche sera moindre que dans la dernière Assemblée, et les républicains sont loin des 400 votes qu'ils s'étaient vantés d'obtenir ; mais la défaite du ministère n'en est pas moins complète.

Ce résultat n'a pas causé beaucoup de surprise. On s'y attendait généralement, malgré l'énergie déployée par le gouvernement. Les conservateurs français peuvent se rendre le témoignage d'avoir fait une lutte vigoureuse et courageuse. S'ils n'ont pas remporté la victoire, c'est que la victoire était impossible. Rarement on a vu campagne électorale mieux conduite par un parti politique dans aucun pays constitutionnel.

Maintenant, c'en est fait. Il n'y a pas à revenir sur le passé, qui est peut-être irréparable. Il faut songer à l'avenir. Quelles seront les conséquences de cette élection ? Elles peuvent varier, suivant l'attitude que prendront les vainqueurs à l'ouverture de la session de novembre.

Quelques journaux républicains, dans l'enivrement du triomphe, ont parlé de mettre le Président en accusation. Il est à croire, cependant, que ce sentiment ne prévaut pas auprès des chefs de la Gauche. Une pareille démarche aurait pour effet de provoquer de la part du Maréchal, insulté de cette sorte, un coup-d'état formel. Or, un coup-d'état est ce que les vainqueurs du jour ont le plus à redouter. Il est donc vraisemblable qu'ils se garderont d'irriter davantage la susceptibilité du Président ; tout au plus pourraient-ils se hasarder à prendre à partie personnellement les membres du ministère.

Sur quoi, d'ailleurs, baser une accusation contre le maréchal MacMahon ? Sa conduite, depuis le commencement de la crise actuelle, n'a-t-elle pas été parfaitement régulière ? La constitution lui donnait expressément le droit de dissoudre la Chambre, avec l'assentiment du Sénat, et d'en appeler au peuple. Si le peuple n'a pas répondu à cet appel, cela ne confère aucunement aux nouveaux représentants le pouvoir d'attaquer, ni encore moins de déposer le Président. Bien plus, celui-ci n'est pas même obligé de se soumettre, ni, à plus forte raison, de se démettre, quoiqu'en ait dit M. Gambetta. Au contraire, il peut même renvoyer la nouvelle Chambre, comme il a renvoyé l'ancienne. La constitution lui en donne encore le droit.

Pour toutes ces considérations, on peut présumer que les opinions modérées l'emporteront sur les opinions extrêmes parmi les membres de la majorité : à moins que la *queue rouge* ne soit assez forte pour imposer ses volontés et ses caprices à tout le parti.

Quelle sera l'attitude du ministère et du Président, si la Gauche se montre sage et prudente ? Chercheront-ils à lui enlever le fruit de sa victoire, en ralliant les *centregauche*, ou républicains modérés, à la Droite ? En tous cas, une chose est certaine, c'est que le président MacMahon ne se démettra pas. Il l'a déclaré d'avance assez énergiquement. Il restera. Il a affirmé, de plus, que, tant qu'il resterait, il n'accepterait pas de ministres radicaux. Avis à M. Gambetta. Mais alors, n'y aura-t-il pas conflit, révolution peut-être ? Qui pourrait le dire ! Il est inutile de chercher à dissimuler l'inquiétude que la situation faite par la journée du 14 octobre cause à tous les conservateurs, comme à tous les catholiques, auxquels les gambettistes ont déclaré une guerre à mort.